



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 28 mars 2011***  
**D -20110130**

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 01/03/2011

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 28 mars Deux mil onze, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG - LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI (présente de 16h55 à 17h30), M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Didier CAZABONNE, M. Charles CAZENAVE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Wanda LAURENT, Mme Béatrice DESAIGUES,



**MAIRIE DE BORDEAUX**

***Université Montesquieu Bordeaux IV. Attribution d'une subvention à l'Institut d'Etudes Démographiques. Convention. Signature. Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Université de Bordeaux IV se propose d'engager un travail de recherche permettant la mesure de l'évolution des pratiques culturelles et leurs liens avec les évolutions démographiques de l'agglomération bordelaise.

Ce travail de recherche universitaire permettrait à la Ville de nourrir sa réflexion menée au travers de son PACT (Plan d'Aménagement Culturel Territorial) sur le maillage des équipements culturels en fonction de la démographie et de la sociologie de son territoire.

La Ville de Bordeaux a donc souhaité soutenir cette recherche dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'Université Bordeaux IV.

La convention de partenariat ci-jointe précise les conditions de ce partenariat ainsi que les engagements des parties afin de permettre la réalisation des objectifs proposés par l'université.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à verser la participation de la Ville, à savoir 50 000 € TTC.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 28 mars 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU**  
Adjoint au Maire



**MAIRIE DE BORDEAUX**

## **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'UNIVERSITE MONTESQUIEU BORDEAUX IV**

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du  
reçue en Préfecture de la Gironde le  
ci-après désignée « la Ville »  
d'une part,

Et :

L'Université Montesquieu Bordeaux IV représentée par Monsieur Yannick Lung, son président,  
habilité aux fins des présentes par ...  
ci-après désignée « l'Université »  
d'autre part,

### **PREAMBULE**

L'Université Montesquieu Bordeaux IV propose de faire travailler deux enseignants-chercheurs en démographie encadrés par Monsieur Christophe Bergougnian sur le sujet de la mesure des pratiques culturelles et leurs liens avec les évolutions démographiques de l'agglomération de Bordeaux.

La Ville de Bordeaux souhaite allouer une somme de 50 000 € TTC à l'aide à la concrétisation de cette recherche universitaire.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet de fixer les conditions du partenariat entre la Ville de Bordeaux et l'Université Montesquieu Bordeaux IV permettant la réalisation des objectifs de recherche universitaire proposés par l'université.

### **ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE L'UNIVERSITE**

Les enseignants-chercheurs en démographie de l'Université Montesquieu-Bordeaux IV étudieront quantitativement les pratiques culturelles et les évolutions démographiques locales pour définir les besoins des populations de l'agglomération de Bordeaux en matière d'implantation des équipements et des activités.

Ce travail comprendra un volet descriptif et comparatif, situant les pratiques culturelles à Bordeaux au regard de celles observées dans l'ensemble de la France et dans d'autres villes européennes de taille comparable. Il comprendra aussi un volet prospectif s'appuyant sur les projets de développement urbains et sur l'identification qui aura été faite des besoins culturels des populations.

Des réunions mensuelles et un point d'étape au bout de trois mois d'études sera organisé par l'Université qui rendra compte de l'achèvement de cette recherche par la remise d'un rapport final dans le délai de six mois à compter de la signature des présentes.

### **ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX**

La Ville de Bordeaux versera une allocation de recherche d'un montant de 50.000 Euros correspondant à une participation à la rémunération et aux frais de fonctionnement de deux enseignants-chercheurs affectés à plein temps à cette mission pendant six mois.



## **MAIRIE DE BORDEAUX**

Le versement de l'allocation se fera pour 40 % à la signature de la présente convention, 30% à la production d'un point d'étape et, pour le solde, à l'achèvement de la recherche.

### **ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

### **ARTICLE 5 – ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile,

- pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex
- pour l'Université Montesquieu Bordeaux IV, Avenue Léon Duguit, 33608 PESSAC Cedex

Fait à Bordeaux en 5 exemplaires, le

Pour l'Université Montesquieu Bordeaux IV Le Président,  Yannick Lung	Pour la Ville de Bordeaux Le Maire,  Alain Juppé
--------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------